

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**N°C-202309-108**

**Du 27 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Valgorge, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, CHASTAGNIER Geneviève, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, GALLET Françoise, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale.

Pouvoir : PIOLAT Didier (pouvoir de Carole LASTELLA), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de PLANET Olivier), CHASTAGNIER Geneviève (pouvoir de LACOUR Gladie), DEFFREIX Christophe (pouvoir de ROUSTANG Yves), PARMENTIER Luc (pouvoir de AUZAS Vincent), CARRIER Martine (pouvoir de DJIANN Nicole), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de BERRES Thierry), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), MAZILLE Didier (pouvoir de GOUBE Julien), CHABANE Francis (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), DEYDIER BASTIDE Jean-Marc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), SALEL Matthieu (pouvoir de BELVA Nathalie), COULANGE François (pouvoir de FAURE Alexandre).

Présents sans pouvoir de vote : ROGER MAZAS Julie

Excusés : GONTIER Philippe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 23

Pouvoir : 13

Date de la convocation 21 septembre 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : BUDGET ANNEXE ATELIERS ECONOMIQUES (M4) :  
 SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT**

Les travaux de la tranche 1 de la réhabilitation de l'ancien collège à Joyeuse concernant le Pôle d'Innovation des Métiers d'Art ont démarré.

L'autofinancement nécessaire pour cette tranche est de 350 000 € HT. Cet investissement est inscrit au Budget Annexe Ateliers Economiques.

Un emprunt est prévu dans le plan de financement. La Banque Postale et l'AFL ont été sollicitées pour faire des propositions de prêt sur 20 ans à taux fixe.

Les deux organismes n'ont pas encore envoyé leurs propositions.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2336-3 et L5215-14, le Président propose au Conseil de lui déléguer le choix de l'établissement prêteur aux meilleurs conditions possibles.

Le Conseil Communautaire,  
 Oui l'exposé de son Président,  
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Approuver** le recours à l'emprunt pour 300 000 € pour le financement des travaux du Polinno à l'ancien collège à Joyeuse,

**Déléguer** au Président l'attribution ci-dessus mentionnée.

**Autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision

*Fait et délibéré à Joyeuse, les 27 septembre 2023.*

*Au registre suivi des signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFIRMÉ**

**Christophe DEFFREIX**

**Président**



**Jean Marc DEYDIER BASTIDE**  
**Secrétaire de séance**